



Measurement Canada
An agency of Industry Canada

Mesures Canada
Un organisme d'Industrie Canada

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

AM-5315

NOTICE OF CLASS APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Industry for:

CLASS OF DEVICE

Tank or Hopper Scale Weighbridge

ISSUED TO

Shelburne Scale Company
P.O. Box 885
Shelburne, NS
B0T 1W0

MODEL(S)/MODÈLE(S)

As marked on device. / Indiqué sur l'appareil.

AVIS D'APPROBATION DE CATÉGORIE

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de l'Industrie pour:

CATÉGORIE D'APPAREIL

Cuve ou trémie de pesage

DÉLIVRÉ À

RATING/ CLASSEMENT

Maximum certified capacity marked on device. /
Capacité maximale certifiée et indiquée sur l'appareil.

SUMMARY DESCRIPTION

The approved device is a load receiving element of a weighing machine of the above mentioned class, of a size greater than 1.6 m and/or of a capacity greater than 10 000 kg and/or of such nature that it cannot be tested in the laboratory. When interfaced to an approved and compatible weight indicator, the device becomes a weighing machine.

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'appareil approuvé est un élément récepteur de charge d'un appareil de pesage appartenant à la catégorie susmentionnée, de taille supérieure à 1.6 m et/ou d'une capacité supérieure à 10 000 kg et/ou de nature ne pouvant pas être testée en laboratoire. Lorsqu'il est relié à un indicateur pondéral approuvé et compatible, l'appareil forme un ensemble de pesage.

APPROVAL

Approval pursuant to subsection 3(1) of the Weights and Measures Act is hereby granted to the organization or individual indicated above for a load receiving element of a weighing machine of the above mentioned class. Approval of an individual device is granted provided that the performance, marking, installation, and manner of use of the device are found to be in compliance with the applicable requirements of the Weights and Measures Regulations and relevant Ministerial Specifications at the time of initial verification and that all the terms and conditions listed herein are complied with.

Inquiries regarding verification shall be addressed to the local Weights and Measures inspection office of Industry Canada.

TERMS AND CONDITIONS

Initial Verification

Each device installed under this class approval shall be initially verified pursuant to subsection 8(b) of the said Act.

Manufacturer, Importer or Dealer Responsibilities

A device installed under authority of this approval shall be modified by the manufacturer, importer or dealer as may be necessary to bring the device into compliance with all applicable requirements of the Weights and Measures Regulations and Ministerial Specifications before it may be used in trade.

APPROBATION

Une approbation conformément au paragraphe 3(1) de la Loi sur les poids et mesures est, par le présent avis, accordée au détenteur susmentionné de l'élément récepteur de charge d'un appareil de pesage de la catégorie mentionnée ci-haut.

L'approbation d'un appareil est accordée pourvu que le rendement, le marquage, l'installation et le mode d'utilisation de l'appareil soient conformes aux exigences applicables au Règlement sur les poids et mesures et des prescriptions ministérielles pertinentes au moment de la vérification initiale et que toutes les conditions décrites ci-après soient satisfaites.

Toute demande de renseignements sur cette vérification doit être adressée au bureau local d'inspection des Poids et Mesures d'Industrie Canada.

CONDITIONS

Vérification initiale

Chaque appareil installé en vertu de la présente approbation de catégorie doit subir une vérification initiale conformément à l'alinéa 8(b) de ladite loi.

Responsabilités du fabricant, de l'importateur et du fournisseur

Le fabricant, l'importateur ou le fournisseur doivent, au besoin, modifier un appareil installé en vertu du présent avis afin de le rendre conforme à toutes les exigences applicables au Règlement sur les poids et mesures et des prescriptions ministérielles avant qu'il ne soit utilisé dans le commerce.

Marking Requirements

All devices approved under this class approval shall be marked in accordance with the Weights and Measures Regulations and relevant Ministerial Specifications.

Sealing Requirements

The means of adjustment of the coarse zero and span of the device shall be sealable.

Indication and Recording Requirements

A device shall not indicate or record any weight greater than 105% of the maximum capacity to which it has been certified.

Load Cell and/or Lever Requirements

The load receiving element shall use levers, and/or load cells of the electronic or hydraulic type, arranged in a conventional manner.

All load cells used in a device shall be of the same type and capacity.

This class approval applies only to the load receiving element of an affected device and not to the electronic or hydraulic load sensing elements used.

Marquage

Tous les appareils approuvés en vertu du présent avis doivent être marqués conformément au Règlement sur les poids et mesures et aux prescriptions ministérielles pertinentes.

Scellé

Les dispositifs de réglage du zéro brut et de la portée de l'appareil doivent être scellés.

Indication et enregistrement

Un appareil ne doit ni indiquer ni enregistrer un poids dépassant 105% de sa capacité maximale certifiée.

Cellule de pesée et/ou leviers

L'élément récepteur de charge doit utiliser des leviers et/ou des cellules de pesée de type électronique ou hydraulique installés suivant une configuration classique.

Toutes les cellules de pesée utilisées dans un appareil doivent être du même type et de la même capacité.

La présente approbation de catégorie s'applique uniquement à l'élément récepteur de charge d'un appareil visé et non aux éléments détecteurs de charge électroniques ou hydrauliques utilisés.

PREVIOUS APPROVALS

This Notice of Class Approval supersedes all Notices of Conditional Approval and/or Notices of Approval previously issued to this applicant for this class of device.

LIMITATIONS

This class approval provides the named holder authorization to have an affected device initially inspected by Measurement Canada. The issuance of this class approval should not be construed as an endorsement of the capability of the named holder to furnish weighing devices which meet the needs of a device purchaser or end user.

It is the device purchaser's responsibility to ensure that any device purchased is suitable for its intended service and use.

The named holder's responsibility is to provide a device which complies with all the requirements prescribed by the Weights and Measures Act.

APPROBATIONS PRÉCÉDENTES

Le présent avis d'approbation de catégorie remplace tous les avis d'approbation conditionnelle et tous les avis d'approbation délivrés précédemment au requérant pour cette catégorie d'appareil.

RESTRICTIONS

La présente approbation autorise le détenteur de celle-ci à faire subir à l'appareil une inspection initiale par Mesures Canada. L'octroi de cette approbation ne devrait pas être considéré comme une reconnaissance de la capacité du détenteur de fournir des appareils de pesage répondant aux besoins des acheteurs ou usagers d'appareils de pesage.

Il appartient à l'acheteur de s'assurer que l'appareil convient au service et à l'utilisation prévus.

La responsabilité du détenteur nommé consiste à fournir un appareil satisfaisant à toutes les exigences prescrites par la Loi sur les poids et mesures.

Original copy signed by

René Magnan, P.Eng.
Director
Approval Services Laboratory

Copie authentique signée par:

René Magnan, ing.
Directeur
Laboratoire des services d'approbation

Date: **JUL 28 1999**

Web Site Address / Adresse du site internet:
<http://mc.ic.gc.ca>